

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

---

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

---

Séance du 18 juillet 2008  
(convocation du 7 juillet 2008)

Aujourd'hui Vendredi Dix-Huit Juillet Deux Mil Huit à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

### ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BOBET Patrick, Mme BONNEFOY Christine, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mme EWANS Marie-Christine, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PALAU Jean-Charles, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SENE Malick, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

### EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DAVID Jean-Louis à/c de 12 h 40  
M. BENOIT Jean-Jacques à M. LABISTE Bernard à/c de 13 h 15  
Mme. BOST Christine à M. DOUGADOS Daniel  
M. CAZABONNE Didier à Mme. FAYET Véronique  
M. DUCHENE Michel à M. BRON Jean-Charles  
M. LAMAISON Serge à Mme. BALLOT Chantal  
M. PIERRE Maurice à M. TURON Jean-Pierre  
M. SAINTE MARIE Michel à M. FELTESSE Vincent à/c de 13 h 15  
M. ANZIANI Alain à M. GUICHOUX Jacques à/c 13 h 15  
M. BAUDRY Claude à Mme. EWANS Marie-Christine  
M. BONNIN Jean-Jacques à M. GARNIER Jean-Paul  
M. BRUGERE Nicolas à Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia  
Mme. COLLET Brigitte à Mme. DESSERTINE Laurence  
Mlle. COUTANCEAU Emilie à Mme. DE FRANCOIS Béatrice  
M. DANJON Frédéric à Mme. CURVALE Laure  
M. DELAUX Stéphan à M. GAUTE Jean-Michel  
M. DUBOS Gérard à Mlle. DELTIMPLE Nathalie  
M. EGRON Jean-François à M. DAVID Alain

Mlle. EL KHADIR Samira à M. RAYNAUD Jacques jusqu'à 13 h 00  
puis à M. MERCIER Michel à/c de 13 h 00  
Mme. FAORO Michèle à Mme. FOURCADE Paulette  
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. AMBRY Stéphane à/c de 13 h 15  
M. LAGOFUN Gérard à M. HERITIE Michel à/c de 13 h 15  
Mme. LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic  
M. MAURRAS Franck à M. SOUBABERE Pierre à/c de 13 h 15  
M. MOULINIER Maxime à M. BENOIT Jean-Jacques  
Mme PARCELIER Muriel à M. POIGNONEC Michel à/c de 11 h 00  
M. PEREZ Jean-Michel à M. ROUYEYRE Matthieu  
Mme. PIAZZA Arielle à M. SOLARI Joël  
M. RAYNAUD Jacques à M. PAILLART Vincent à/c de 13 h 15  
M. RAYNAL Franck à M. MILLET Thierry  
M. REIFFERS Josy à M. DUCASSOU Dominique  
M. RESPAUD Jacques à Mme. DIEZ Martine  
Mme. SAINT-ORICE Nicole à Mme. LIRE Marie Françoise  
M. TRIJOLET Thierry à M. CHARRIER Alain

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Projet de renouvellement urbain de Talence Thouars - Phase 1**  
**□ Autorisation - Décision**

Monsieur TOUZEAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

**Liminaire**

Le quartier prioritaire de Talence Thouars, de niveau de priorité Etat « 1 », est classé en ZRU (zone de redynamisation urbaine). Il est en politique de la ville depuis plus de 10 ans. Lors du contrat de ville 2000 – 2006 précédent, une convention territoriale a été élaborée en 2002 sur le projet, signée avec tous les acteurs de la politique de la ville dont la Communauté urbaine de Bordeaux, décrivant tous les grands objectifs d'orientation du quartier.

Le quartier est aujourd'hui en contrat urbain de cohésion sociale (CUCS 2007 - 2009), contrat signé entre l'Etat, la Communauté urbaine de Bordeaux et la ville de Talence en mars 2007.

Le quartier de Thouars accueille 6.800 habitants. La population y est plus jeune que la moyenne de la ville, avec un taux de population étrangère assez fort (près de 10%). Le taux de chômage est très supérieur à la moyenne de la ville ou de la Communauté urbaine de Bordeaux, notamment celui des jeunes. Les « résidences principales » sont aux deux tiers des logements HLM, les autres sont essentiellement des immeubles de logement collectif privé.

**1. Le projet urbain de Talence Thouars**

En préalable au projet urbain de Thouars, une importante concertation a été menée avec les habitants depuis 2001, avec plus de 150 réunions publiques à la clé. En réflexion depuis lors, le projet est essentiellement axé sur des enjeux d'habitat (immeubles collectifs publics et privés), d'aménagement urbain et de renouvellement commercial. Les questions liées à l'activité économique et commerciale sont sensibles, par perte d'attractivité continue du quartier. Plus récemment, les principes de développement durable, d'écologie urbaine et de maîtrise des énergies renouvelables, ont été posés comme enjeu fondateur du nouveau quartier.

Le projet urbain, estimé autour de 40 M€, prévoit la signature prochaine d'une convention entre la commune et l'ANRU (Agence Nationale de Rénovation Urbaine). Pour sa part, le Conseil régional d'Aquitaine a déjà délibéré en janvier 2008 en classant le quartier de Thouars en 2<sup>ème</sup> « groupe régional ».

La Communauté urbaine de Bordeaux accompagnera ce projet au titre de ses compétences strictes et ce conformément au Règlement d'Intervention Habitat et Politique de la Ville de la Communauté urbaine de Bordeaux, approuvé en date du 21 février 2007 par le Conseil de Communauté.

Les éléments principaux du projet sont :

- l'habitat avec la réhabilitation de logements,
- une OPAH sur les copropriétés, déjà réalisée,
- l'aménagement urbain et l'organisation des déplacements intra- et inter- quartier,
- la création d'une polarité secondaire et l'amélioration des équipements publics,
- l'environnement et les espaces naturels avec mise en valeur du bois de Thouars,
- la dynamique commerciale avec le renouvellement du centre commercial.

A ce jour, un certain nombre d'aménagements et de travaux ont été réalisés par la ville de Talence pour un montant global de 6.5 M€ depuis 2001 et qui concourent à :

- l'aménagement de l'esplanade et la place Gauguin,
- la réhabilitation du château de Thouars et de la médiathèque,
- la réhabilitation du stade nautique,
- l'entretien et la réhabilitation du bois de Thouars.

## **2. La « Phase 1 » du projet urbain**

Afin de poursuivre la dynamique enclenchée sur le secteur de l'esplanade du château de Thouars, il est important de lancer, conjointement avec la ville, des travaux de réaménagement de l'avenue de Thouars, entre la rue Paul Verlaine et le chemin des Maures, et l'avenue Rimbaud (« Phase 1 » du projet).

La « Phase 1 » du projet urbain de Talence Thouars a pour objet des travaux d'aménagement urbain du secteur Avenue Thouars – Avenue Rimbaud.

### **Cette phase est partie intégrante du futur projet urbain défini avec l'ANRU.**

Elle a pour objectifs de restructurer l'avenue de Thouars et l'Avenue Rimbaud, afin notamment de sécuriser le secteur, suite à la réhabilitation du stade nautique, de l'esplanade et de ses accès.

Cet aménagement permettra de créer :

- un itinéraire cyclable bidirectionnel,
- un cheminement piéton confortable,
- des stationnements latents,
- des espaces verts permettant la continuité du bois de Talence.

Les caractéristiques géométriques du profil en travers sont :

- une chaussée de 6.00 m de large,
- une bande servante variable,
- une piste cyclable bidirectionnelle de 3.00 m de large,
- des trottoirs de largeur variable, de 1.50 m minimum.

### **3. La participation communautaire aux opérations de « Phase 1 »**

La Communauté urbaine de Bordeaux assurera la maîtrise d'ouvrage de l'aménagement des voies publiques, avenue de Thouars et avenue Rimbaud.

Le montant total est estimé à 2.169.625 € TTC.

Le financement de ces opérations de maîtrise d'ouvrage communautaire se fera au titre des crédits spécifiques « politique de la ville », dont une part votée dans le plan d'urgence du 25 mars 2005 (933.330 € dont 700.000 € sur les actions d'accompagnement et 233.330 € sur les crédits de l'enveloppe voirie de desserte), et une autre part sur le financement Politique de la ville (1.236.295 € dont 927.221 € sur les actions d'accompagnement politique de la ville et 309.074 € sur l'enveloppe voirie de desserte) selon la règle votée et inscrite dans la fiche 11 du règlement d'intervention Habitat et Politique de la ville.

Ces travaux de « phase 1 » sont prévus en 2009.

En conséquence, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis de bien vouloir :

#### **DECIDER**

- de la réalisation des actions d'accompagnement sous maîtrise d'ouvrage CUB pour un montant global de 2.169.625 €, réparti comme suit : 1.627.221 € au titre des crédits « Politique de la ville » et 542.404 € au titre des crédits « Voiries de desserte » pour la ville de Talence, conformément à la fiche 11 du Règlement d'Intervention Habitat et Politique de la Ville,
- de la création d'une ligne budgétaire spécifique à cette opération compte 23.2315.8220 sur le CRB D630,
- d'abonder la ligne budgétaire spécifique à cette opération depuis les lignes voiries de desserte de la DOVCP pour un montant global de 542.404 €,
- d'abonder la ligne budgétaire spécifique à cette opération depuis les lignes du plan d'urgence Habitat pour un montant global de 700.000 €,
- d'abonder la ligne budgétaire spécifique à cette opération depuis les lignes actions d'accompagnement politique de la ville pour un montant global de 929.720 €.

## **AUTORISER**

Monsieur le Président à signer la convention ci-annexée précisant les modalités de la participation communautaire.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 18 juillet 2008,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

<p><b>REÇU EN PRÉFECTURE LE 17 SEPTEMBRE 2008</b></p> <p><b>PUBLIÉ LE : 17 SEPTEMBRE 2008</b></p>
---

M. JEAN TOUZEAU